



**MONTUSSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MONTUSSAN

**N° 2020-46**

Département de la Gironde  
Canton de Lormont

L'an deux mille vingt et le vingt octobre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUPIC Frédéric, Maire.

**Date de la convocation** : 14 octobre 2020

**Nombre de membres** : En exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Votants : 22

**Etaient présents** :

Mesdames FONTENEAU Sylvie, JEAN-THEODORE Corinne; PINARD Céline ; RIEB Françoise ; BOULDE Fleur ; DARNINGE Adeline ; TODESCO Valérie ; CHANSARD Nathalie ; BAMALE Odile  
Messieurs DUPIC Frédéric, SEURIN Alban, CHIRON Patrice, DUCONGER Jean-Loup ; CHALME Jean-Luc ; BILLOT Gérard ; CARPE Francis ; QUELLIEN Geoffrey ; CANTERO Sébastien MARTIN José ; GACHET Pascal

**Etaient absents** :

PEYRAUBE Marie-José ;  
LAURENT Maria Concepción  
MARTIN Isidro ;

**Procurations** :

Madame PEYRAUBE Marie-José donne pouvoir à JEAN-THEODORE Corinne  
Monsieur Isidro MARTIN donne pouvoir à DUCONGER Jean-Loup

Madame Fleur BOULDE a été nommée secrétaire de séance.

**CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS  
COMPLET AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2010 - 1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le Décret n° 2010 - 330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010 – 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le tableau des effectifs de la collectivité,*

Résultat du vote :
• Pour : 22
• Contre : 0
• Abstention : 0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CREER** à compter du 2 novembre 2020 un poste de rédacteur territorial, catégorie B, à temps complet au tableau des effectifs de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Frédéric DUPIC

